

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : 22 septembre 2021

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LETABLIER Olivier, Mme HARDY Stéphanie, Mme ENDELIN Mylène, LAVALLEY Bruno,

Pouvoir : M BLOT Marc-Antoine donne pouvoir à M LESAULNIER Jean-Louis

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard LEVAVASSEUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du conseil du 23 août 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION AU CONSEIL

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé en recommandé à l'assemblée dans lequel il est fait part par M Samuel SUZANNE de sa décision de cesser son mandat de conseiller municipal. Le maire prend acte de ce départ, tout en le regrettant. Il tient à le remercier pour ces 7 années d'engagement et d'implication, auxquels se joignent les autres élus. Cette décision sera transmise aux services de la Préfecture.

DELIBERATION DISPOSITIF ZORCOMIR : exonération totale ou partielle TFPB en faveur des commerces de proximité et artisans locaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif ZORCOMIR institué par la loi de finances de 2020 qui a mis en place un outil de soutien fiscal aux petites et moyennes entreprises exerçant une activité commerciale ou artisanale en centre ville en complément des opérations de revitalisation du territoire (ORT).

Les articles 110 et 111 ont ainsi instauré la possibilité pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre classés en zone de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR) de délibérer en faveur des commerces de proximité ou artisans des exonérations partielles ou totales de

- Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB)

Au titre de 2022, les communes éligibles doivent délibérer avant le 1^{er} octobre 2021. Elles doivent cumuler les trois critères cumulatifs suivants : avoir une population inférieure à 3 500 habitants, ne pas appartenir à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois et comprendre un nombre d'établissements exerçant une activité commerciale inférieur ou égal à 10. La commune de Hauteville la Guichard a été recensée en ZORCOMIR par arrêté ministériel du 16 octobre 2020 qui s'applique également pour 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'exonérer partiellement à hauteur de 50 % les taxes foncières des commerces et artisans locaux.

COMMERCE LOCAL : retour rencontres office notarial, éventualité reprise, autorisation recherches financement et subventions, projets et contact

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la visite à l'office notarial. Il a été collecté un certain nombre de données chiffrées (bilans, comptes de résultat, analyses financières) ainsi que le prix de vente souhaité par la propriétaire pour le bien immobilier et pour le fonds de commerce.

Après réflexion, le Conseil Municipal confirme sa position d'être un facilitateur pour la reprise de ce dernier commerce. Un éventuel porteur de projets a été rencontré. Cette personne serait intéressée par la reprise de ce fonds de commerce, la commune de son côté, pourrait acquérir les murs. Le Conseil serait dans cette hypothèse en recherche de financements extérieurs (état et département). Des contacts ayant été pris dans ce sens, auprès de ces différents services. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est montré favorable à poursuivre cette démarche et autorise Monsieur le Maire à rechercher les financements possibles à ce projet. La personne intéressée poursuit l'élaboration de son projet d'installation.

RTE : Réponses à formuler sur biens immobiliers

Lors des dernières réunions, la proposition de RTE pour la cession de biens immobiliers avait été évoquée en conseil.

Après une longue réflexion et une dernière visite effectuée en fin août, le Conseil Municipal, a retenu, à la majorité (5 + 1 pouvoir) une des maisons situées à la Cardonnière section D parcelles 265, 949, 1135, 1146, et 1159 contre 3 pour le bien situé à la Marière.

Le bien retenu semble le mieux approprié pour le projet suivant : location saisonnière de type gîte pour une partie de ce bâtiment et un local associatif dans la seconde partie. Ce choix est justifié par des investissements moins importants à prévoir.

DEVIS COUVERTURE EGLISE

Un nouveau devis actualisé a été reçu en mairie. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, est d'accord pour réaliser ces travaux de reprise de couverture d'une partie de la toiture de l'église d'un montant de 8 503.06 € TTC de l'entreprise LECARDONNEL et autorise Monsieur le Maire à le signer.

LITIGE VENTE SCI LEVEZIEL

Suite à la vente en cours de réalisation des biens immobiliers LEVEZIEL situés sur la parcelle D 1193, adossés à un chemin rural communal, le maire rappelle qu'il a formulé dans le Certificat d'urbanisme, et rappelé au notaire chargé de la vente, l'emprise partielle et illégale de la maison sur le chemin communal que par ailleurs M LEVEZIEL s'est accaparé en le comblant.

Cette situation n'ayant à être subie par les nouveaux acquéreurs, le maire propose un nouveau bornage à la charge des anciens propriétaires ainsi qu'une remise en l'état initial du chemin dans l'hypothèse d'un refus de concertation ou de refus de recherche de solution amiable.

Le maire propose une rencontre avec les nouveaux acquéreurs afin de clarifier cette situation dont ils ne semblent pas informés.

RETOUR ET POINTS TRAVAUX

Nouveau cimetière : l'entreprise POISSON a réalisé le goudronnage des allées, ainsi que du parking rue de la Cave. L'accessibilité PMR côté portillon est faite, sauf le marquage au sol et la signalétique. Jardilag a procédé à l'implantation du gazon, les arbustes de clôture ayant subi le gel seront remplacés les 22 et 23 novembre. Par ailleurs, il a été signalé un défaut sur la clôture (à revoir avec TP POISSON). Une nouvelle proposition sur la disposition du jardin du souvenir a été présentée au conseil, et chiffrée par l'une des 2 entreprises sollicitées. La décision sera prise à la lumière de la seconde proposition chiffrée. Enfin, la pose d'un cabanon est prévue après examen de différents modèles, 2 entreprises de la région saint-loise seront contactées.

RETOUR SUR DIFFERENTES ASSEMBLEES

Le maire et Gérard LEVAVASSEUR, adjoint rendent compte des différentes assemblées générales ou réunions auxquelles ils ont participé.

- **SDEM** : 414 communes adhérentes à l'une au moins des différentes compétences dispensées par celui-ci. Travaux électricité réalisés à l'Hotel Godefroy et Maison Blanche, groupement achat d'électricité pour les collectivités, chèques énergie, panneaux solaires soutien à projets, filière bois déchiqueté, réseau bornes de recharge électrique pour véhicules (131 dont 2 rapides sur département). Sujet important à venir pour les collectivités : bilan énergétique à établir pour toutes les bâtiments publics pour les communes de +3500 habitants dans un premier temps et dont l'unité foncière est supérieure à 1000 m2.
- **Mission Locale** Coutances : Mission pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Services d'accompagnement pour 1210 jeunes en 2020 (+459), accompagnement vers et dans l'emploi grâce à de nombreux partenariats (Etat, Pôle Emploi, CAF, assoc.intérim, y compris pour personnes diplômées (61%). Création de 3 emplois supplémentaires et bonne situation financière sur cet exercice (résultat 2020 +74 000 €).
- **Cavalier au Tancrede** : AG avec peu de participants, consécutif à une année blanche en 2020 liée à l'annulation de la plupart des manifestations. Déficit d'environ 1200 € pour l'année, mais il demeure un fonds d'environ 4000 € en caisse. Il semble manquer temporairement de relève pour la poursuite de l'association.

POINT COMMUNAUTAIRE

Mme Stéphanie HARDY rend compte de la réunion de la commission communautaire santé à laquelle elle a participé. Un point est sur l'ensemble des pôles de santé de CMB, avec quelques problèmes de remplissage pour certains, difficultés avec quelques professionnels. Renforcement prévu sur certains pôles.

Jean-Louis LESAULNIER, délégué communautaire restitue les décisions prises en plénière : adoption et mise en place de la loi Mobilités, reversement du FPIC à hauteur des 2/3 de la part communale en direction de CMB..

POINTS DIVERS

Demande de Mme GAUTHIER (Hotel aux Roux), d'installer un coffre pour y stocker les sacs poubelles lors du ramassage hebdomadaire des OM à l'entrée du chemin près de la RD435. Accord du conseil en attendant celui du propriétaire riverain. Ce coffre sera confectionné gratuitement à l'intention de tous les habitants de ce village.

Banque alimentaire : la distribution d'octobre (1^{er} et 15 octobre) est assurée en appui à l'équipe bénévole du secteur relais de St Sauveur Villages par notre commune. Guy FOSSARD (le 1^{er} octobre), Jean-Louis LESAULNIER et Bernard COLLART (15 octobre) sont désignés pour la réception et la répartition de cette distribution prévue salle des fêtes de Vaudrimesnil.